

**Proposition de session | Axe 1 :**

**Maëlle Meigniez, Caroline Henchoz & Carola Togni (HETSL | HES-SO)**

**Questionner les frontières et la reconnaissance du travail de *care* familial**

Au sein des familles, le travail genré a souvent été examiné sous l'angle du travail domestique et affectif (ménage, repas, garde des enfants, etc.) parfois désigné sous le terme de « care ». Nous élargissons ici la réflexion pour y inclure d'autres formes de travail genré au sein des familles à l'intersection entre *care*, travail domestique, travail administratif et travail financier. Les contributions de ce panel s'intéresseront à une multitude d'activités réalisées dans le cadre familial qui permettent de discuter des enjeux de reconnaissance de ce travail, ainsi que de questionner ce que recouvre le concept de *care*.

Une première intervention portera sur la reconnaissance du travail des proches aidants dans le cadre du système fédéraliste suisse. Une deuxième intervention présentera une prestation sociale particulière dans le cadre de l'assurance-invalidité qui interroge la répartition des tâches entre les proches aidants et des intervenant·es salarié·es à domicile. Une troisième intervention s'intéressera à la répartition inégalitaire du travail administratif et financier au sein des familles concernées par des problématiques d'endettement. Finalement, une dernière intervention s'intéressera à la manière dont le droit et la justice envisagent le travail réalisé par les femmes au sein des familles, en prenant pour cas d'études la régulation des séparations conjugales de l'introduction du Code civil unifié (1907) à nos jours.

Ces trois contributions reposent sur des recherches menées dans deux écoles de travail social. Celles-ci s'intéressent aux politiques publiques (politiques sociales, fiscales, sanitaires, etc.) qui façonnent le champ des possibles en matière de solidarités familiales mais aussi les modalités de reconnaissance – notamment financière – d'activités qui sont plus particulièrement prises en charge par les femmes. Dans ce contexte, ce panel propose de mettre en lumière et en discussion différentes formes de *care*, ainsi que la reconnaissance inégale et variable de ces diverses formes de travail accompli au sein des foyers.

**Chair :** Carola Togni (HETSL | HES-SO)

---

**Barbara Lucas (HETS Genève | HES-SO)**

**L'équité de genre à l'épreuve du fédéralisme : La reconnaissance du travail des 'proches aidants' dans les dispositifs de protection sociale en Suisse**

Depuis une vingtaine d'années, de nombreux pays européens ont mis en place de nouveaux instruments afin de défrayer, rémunérer, soutenir voire qualifier le travail des "proches aidants". Cette dynamique politique fait l'objet d'interprétations opposées dans la littérature : d'un côté, elle participerait d'un processus bienvenu de *reconnaissance* du travail informel des femmes; de l'autre, elle témoignerait d'une tendance à la *refamiliarisation* du care, au service d'une rationalisation de la gestion des réseaux de soin bien plus que de la justice sociale. Pour être en

mesure de caractériser cette transformation, il s'agit de la resituer dans son contexte sociopolitique. Or, la littérature sur ce thème se focalise sur l'échelle nationale, laissant dans l'ombre l'importance de ce qui se joue aux échelles locales ou régionales du point de vue de l'égalité de genre.

Dans ce contexte, cette contribution propose un modèle d'évaluation normative des politiques de reconnaissance des proches aidants capable d'intégrer les politiques menées au niveau local ou régional, et en l'occurrence de tenir compte de la gouvernance multiniveau caractéristique du fédéralisme helvétique. Plus particulièrement, il s'agira d'analyser la politique suisse de reconnaissance du travail des proches aidants à l'aune d'une conception *complexe* de l'équité de genre, en nous inspirant des travaux de Nancy Fraser sur la justice sociale et de ceux de Martha Nussbaum sur les 'capabilités'.

Sur la base d'une reconstruction historique de l'adoption progressive de mesures en faveur des proches aidants à l'échelle fédérale et d'une analyse des législations appliquées dans différents champs des assurances sociales en Suisse, je montrerai que le modèle "national" de reconnaissance des proches aidants peut être caractérisé, du point de vue de l'équité de genre, comme un modèle de *reconnaissance sans redistribution*. La faiblesse des dispositifs de compensation des pertes de revenu pour les proches aidants actifs sur le marché du travail notamment contribue à reproduire des inégalités de classe, mais aussi de genre. Ensuite, sur la base de trois recherches comparatives portant sur la mise en œuvre des politiques cantonales de prise en charge des démences menées entre 2006 et 2021 (dans des contextes différenciés comme Genève, Saint-Gall, Tessin, Thurgovie, Vaud, Zürich), je décrirai la variabilité des régimes cantonaux en faveur des proches aidants. Nous verrons plus particulièrement en quoi, dans le contexte helvétique, les cantons sont en position de corriger pour partie les inégalités de genre du modèle fédéral, notamment en termes de *libertés réelles* de choisir la vie à laquelle on aspire.

---

## Maëlle Meigniez & Katja Haunreiter (HETSL | HES-SO)

### **Care familial et care salarié : répartition des tâches et prise en charge dans le cadre de la contribution d'assistance de l'assurance-invalidité**

Cette communication portera sur les frontières et l'articulation entre deux formes de travail de *care* s'exerçant à domicile pour les personnes en situation de handicap : un *care* familial pris en charge par des proches et un *care* salarié accompli par des tiers. A contre-courant de la plupart des politiques et dispositifs actuels, sur le plan international notamment, tendant à une reconnaissance – y compris financière – du travail des proches, nous nous intéresserons à une prestation sociale en Suisse qui externalise le travail de *care*. Notre propos sera basé sur une recherche en cours étudiant la contribution d'assistance de l'assurance-invalidité (CA), une prestation sociale visant le maintien à domicile des personnes en situation de handicap (bénéficiaires d'une allocation pour impotent - API) par la contractualisation d'un certain nombre de tâches de *care* : actes de la vie quotidienne (habillement, repas, toilette, etc.), tenue du ménage, garde des enfants, accompagnement pour des activités professionnelles, de formation ou de loisirs, surveillance de nuit, etc.

La double spécificité de cette prestation, qui exige la conclusion d'un réel contrat de travail et l'engagement de personnes tierces n'appartenant pas au cercle familial, entraîne des contraintes légales et un changement de paradigme de *care*. Par une approche sociojuridique, nous

proposons de questionner ces enjeux en analysant la répartition des tâches entre les proches et les salariés qui gravitent autour des personnes bénéficiaires de cette prestation.

---

**Caroline Henchoz (HETSL | HES-SO)**

**La gestion genrée des dettes au sein de la famille : un travail de *care* ?**

S'appuyant sur plus de cinquante entretiens semi-directifs menés en Suisse francophone et germanophone entre 2016-2022 dans le cadre de deux recherches sur l'endettement financées par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, cette présentation part de l'analyse la gestion des dettes par les couples au prisme du genre pour discuter du concept de *care*.

Si les études existantes ainsi que nos résultats tant qualitatifs que quantitatifs s'accordent sur le fait que la gestion des dettes est majoritairement prise en charge par les femmes, on en sait encore peu sur la manière dont ces dernières la mettent en œuvre. Dans le contexte juridique suisse qui favorise la familialisation des dettes fiscales et des arriérés de paiement de l'assurance maladie obligatoire, cette mise en œuvre s'exprime notamment par l'endossement par les femmes de responsabilités financières qui sont attribuées par la loi solidairement aux conjoints et aux enfants. Il s'agira de montrer que la gestion des dettes peut s'analyser comme un véritable travail de *care*. Celui-ci s'incarne dans trois dimensions interreliées : financières (gérer l'endettement et le budget du ménage), relationnelles (préserver la qualité des relations familiales) et émotionnelles (assumer la charge mentale). En intégrant les diverses facettes du travail financier, cette présentation vise à questionner les frontières du *care*.

---

**Fiona Friedli (UNIL)**

**Divorce et contribution d'entretien : la reconnaissance du travail des femmes en question**

Cette communication montre comment le travail réalisé par les femmes au sein des familles est envisagé et qualifié par le droit civil et la justice civile, en prenant pour cas d'étude la régulation des séparations conjugales de l'introduction du Code civil unifié (1907) à nos jours. L'auteure montrera comment, au fil du temps, les discours juridiques et judiciaires tentent de maintenir disjoints les notions de travail et de famille, et ce faisant, participent à invisibiliser les inégalités structurelles entre les sexes liées à la division sexuelle du travail.

Cette contribution repose sur une thèse de doctorat soutenue en 2021, qui combine des méthodes sociohistoriques, ethnographiques et statistiques, en analysant, d'une part, les transformations du droit de la famille entre 1907 et 2017 et, d'autre part, les pratiques de régulation des contentieux familiaux au sein de différentes autorités et offices judiciaires (une Autorité de protection de l'enfant, un Tribunal de première instance, un Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral).